

MÉMOIRE

Penser et déployer les solutions plus près des communautés

Reconnaître le rôle des municipalités
en santé mentale, en itinérance et en
dépendance



Déposé dans le cadre de la consultation publique
*Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en
matière de santé mentale, itinérance et dépendance*

6 juin 2026

**ESPACE
MUNI**



Présentation de l'organisme

Espace MUNI est un organisme à but non lucratif provincial né de la fusion entre le Carrefour action municipale et famille et le Réseau québécois de villes et villages en santé en 2020.

Fort d'une expertise de 35 ans auprès du millier de municipalités québécoises et de MRC, Espace MUNI compte un réseau de plus de 400 municipalités membres et accompagne celles-ci dans l'amélioration de la qualité de vie et de la santé globale des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement des communautés.

L'accompagnement se traduit à travers l'adoption de politiques sociales (p. ex. Municipalité amie des aînés, politique familiale municipale, politique de développement social) et met à leur disposition un ensemble d'outils pour les soutenir.

Son conseil d'administration est composé de personnes élues municipales représentant toutes les réalités administratives et politiques du Québec.

Ces contacts privilégiés avec le terrain lui permettent donc d'avoir une connaissance fine des enjeux vécus par les communautés et de la complexité des mandats municipaux face aux réalités émergentes.

Table des matières

Posture municipale en santé et qualité de vie	3
Itinérance, santé mentale et dépendance	3
Un impact majeur sur les municipalités : l'effritement de la cohésion sociale	6
Face au sentiment d'impuissance	7
Les réalités des municipalités de 5 000 habitants et moins	9
Une ligne commune : la collaboration intersectorielle	10
Recommandations.....	10
Soutenir l'action locale dans l'intervention	10
Investir dans la prévention	12
Conclusion	13

Posture municipale en santé et qualité de vie

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités constituent le palier gouvernemental ayant l'impact le plus direct sur la qualité de vie et la santé des citoyennes et citoyens. L'ensemble des décisions, des projets et des politiques adoptés à l'échelle municipale ont donc des retombées concrètes sur le bien-être des populations. Elles sont aussi les premières à vivre les conséquences des crises sociales et économiques qui touchent la qualité de vie et la santé de leurs communautés.

Pour y faire face, elles sont appelées à composer de manière créative et innovante, dans un contexte de ressources (connaissances, ressources humaines et financières) insuffisantes et avec des réalités de plus en plus complexes, par exemple en matière de logement, d'environnement, de sécurité, de cohabitation, d'accessibilité aux transports en commun, d'infrastructures ou de loisirs. Malgré les leviers et les pouvoirs dont elles disposent pour y répondre, la complexité de ces enjeux est devenue un frein majeur à leur proactivité en santé et qualité de vie.

Itinérance, santé mentale et dépendance

L'itinérance, la santé mentale et la dépendance font partie des enjeux avec lesquels les municipalités et MRC doivent composer quotidiennement. Ils touchent en effet un ensemble de compétences municipales comme le logement, la sécurité publique, le transport en commun et l'aménagement du territoire. Ils se situent aussi au croisement d'autres réalités sociales sur lesquelles les municipalités sont appelées à intervenir comme le handicap, la jeunesse, le vieillissement, l'immigration, la diversité sexuelle et de genre ou les questions autochtones. Espace MUNI le constate clairement chez ses membres:

- Dans le cadre de la **communauté de pratique du Réseau des grandes villes** en développement social¹ animée par Espace MUNI, les premières mentions des enjeux d'itinérance remontent à 2015 et témoignent de besoins urgents face à un financement et à des actions qui tardent à percoler dans les milieux. Les archives disponibles permettent donc de constater que les grandes villes étaient déjà préoccupées par ces

¹Le Réseau des grandes villes en développement social est une communauté de pratique animée par Espace MUNI qui réunit des fonctionnaires œuvrant en développement social dans les 11 villes de 100 000 habitants et plus du Québec.

défis de société et échangeaient sur les meilleures pratiques à mettre en place il y a plus de 10 ans.

- **Un sondage réalisé en octobre 2025** par Espace MUNI a comptabilisé les préoccupations de plus de 200 municipalités en matière de qualité de vie. Celui-ci révèle que la santé physique et mentale, le logement et le coût de la vie ainsi que l'itinérance et la précarité sont des thèmes récurrents au sein de leurs milieux, particulièrement en région rurale et semi-rurale.
- **Les résultats de groupes de consultation** tenus entre janvier et mars 2025 auprès d'élus, de gestionnaires et de partenaires municipaux aux réalités diverses confirment aussi cette tendance : la crise du logement, le phénomène de l'itinérance en croissance marquée, la précarité socioéconomique et la santé mentale sont décrits comme des enjeux auxquels les municipalités font face et pour lesquels les réponses représentent une source de défi constante.
- **Les démarches d'accompagnement** réalisées par Espace MUNI permettent de constater que l'itinérance est de plus en plus traitée comme un enjeu important, notamment lors des processus de réalisation de politiques et de plans d'action municipaux à caractère social (p.ex. : politique familiale municipale, démarche Municipalité amie des aînés, etc.). Les municipalités évoquent le besoin de mieux rejoindre les populations vulnérables et marginalisées, le besoin d'améliorer la compréhension des réalités liées à l'itinérance et le besoin de maisons de chambres accessibles et supervisées pour loger les personnes qui la vivent.

En somme, ces enjeux autrefois en marge s'ajoutent à la complexité des réalités auxquelles les municipalités sont de plus en plus confrontées. Ils se retrouvent aujourd'hui au cœur de préoccupations citoyennes, de tables de concertation, de recherches académiques, de forums, de colloques, campagnes de sensibilisation (p.ex. Ville de Longueuil, 2025) et de sommets (p. ex. RSIQ, 2021; Vastel, 2026). L'itinérance, la santé mentale et la dépendance font aussi l'objet de plans d'action (p. ex. Sherbrooke, 2025) et de communautés de pratique telle que la communauté de pratique municipale en itinérance qui regroupe des fonctionnaires en développement social d'une dizaine de grandes villes autour de ce thème, et avec laquelle collabore Espace MUNI.

Si ces espaces de concertation locale et de collaboration entre les acteurs d'une communauté sont louables et essentiels, les municipalités appellent à une mobilisation des paliers supérieurs de gouvernement qui viendront soutenir les communautés par une

vision nationale cohérente, structurée, adaptée et instaurée avec les administrations municipales. En somme, les réponses durables à des enjeux aussi complexes que l'itinérance, la santé mentale et la dépendance passent obligatoirement par une contribution et une implication conjointe de tous les paliers gouvernementaux et des acteurs présents au sein des communautés.

Objectifs du mémoire

Les municipalités sont des créatrices de lien social et ont le pouvoir de renforcer les collectivités à travers leurs règlements, leurs politiques, leurs services, les environnements qu'elles créent et leurs infrastructures, mais elles ne peuvent pas agir seules. Si elles sont agiles pour faire face à la désaffiliation sociale profonde de leurs populations les plus précaires, elles ne pourront toutefois pas continuer de le faire sans ressources et leviers supplémentaires pour réaliser des actions porteuses de réels changements sociaux.

Dans le cadre de ces consultations, Espace MUNI souhaite contribuer aux objectifs de la feuille de route 2026 de la Déclaration de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui vise à : (1) favoriser un meilleur arrimage des interventions et des programmes de financement gouvernementaux et municipaux afin d'accroître l'offre de services en matière de lutte contre l'itinérance et à (2) favoriser la prévisibilité et la pérennité des financements en itinérance, en collaboration avec les ministères et organismes concernés.

Ce mémoire se veut aussi une contribution à l'axe « aide aux personnes vulnérables » de la déclaration qui vise l'implication des municipalités dans l'élaboration des prochaines orientations en itinérance (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026).

Plus précisément, le présent document vise à :

- Présenter les impacts de l'itinérance, de la santé mentale et de la dépendance sur la cohésion sociale des municipalités ;
- Souligner les réalités des municipalités de 5 000 habitants et moins² ;
- Soutenir la posture municipale comme pôle de la collaboration intersectorielle;
- Formuler 8 recommandations;

² Les municipalités de 5 000 habitants et moins représentent plus de 80% de l'ensemble des municipalités québécoises. Considérées de petite taille, elles possèdent moins de ressources pour faire face aux situations de crise dans leurs milieux.

Un impact majeur sur les municipalités : l’effritement de la cohésion sociale

Les municipalités ne sont pas expertes des enjeux liés à l’itinérance, à la dépendance et à la santé mentale. Elles en subissent toutefois les effets, notamment par l’affaiblissement de la cohésion sociale dans leurs milieux de vie et par l’aggravation d’enjeux de sécurité et de santé publique. Par cohésion sociale, on entend « l’état d’une société où les disparités sociales et économiques sont réduites et où les membres sont solidaires, partagent des valeurs communes et éprouvent un fort sentiment d’appartenance à leur communauté » (Office québécois de la langue française, 2015). À l’inverse de la cohésion sociale, l’itinérance, la dépendance et les problèmes de santé mentale mènent à la désaffiliation sociale et nuisent à la pleine participation citoyenne des personnes qui les vivent.

Dans l’ensemble, le phénomène des campements est probablement l’un des enjeux les plus préoccupants pour les municipalités par leur caractère visible dans l’espace public, mais aussi à cause des défis de sécurité, de salubrité et de cohabitation qu’ils entraînent pour les citoyens domiciliés, les citoyens en situation d’itinérance et les commerçants. De nombreux travaux de consultation et de recherche provenant de secteurs variés ont soulevé l’intrication des réalités à prendre en compte dans la gestion des campements (Grimard et al 2023; OCPM, 2025; OPPL, 2026; Rayes, 2025).

Au-delà de ce phénomène, les municipalités assistent à la transformation de leurs rues et de leurs quartiers en raison de l’augmentation de l’itinérance visible et de l’aggravation des enjeux de dépendance et de santé mentale dans leurs communautés. Si les approches municipales varient d’un endroit à l’autre, une trame est commune à toutes les administrations : les services d’urgence et les organismes communautaires sur leur territoire sont régulièrement sollicités pour répondre à des enjeux de cohabitation entre les personnes en situation d’itinérance et les personnes domiciliées. Les espaces publics comme les parcs, les bibliothèques, les blocs sanitaires, le transport en commun ainsi que le mobilier urbain (chaises, bancs de parc, tables à pique-nique, etc.) deviennent donc des lieux de tensions.

Une étude de cas du secteur de Saint-Roch à Québec documente le sentiment généralisé de dépossession des espaces publics parmi les parties prenantes du quartier : « Que ce

soit parmi les citoyen.nes logé.es ou les personnes en situation d'itinérance, plusieurs ne se sentent ni les bienvenu.es ni en sécurité dans les espaces publics de Saint-Roch » (Architecture sans frontières Québec, 2026).

Les municipalités sont aussi amenées à composer avec des événements de détresse extrême se déroulant au cœur de leurs quartiers et qui ébranlent profondément leurs communautés. On peut penser au décès de personnes en situation d'itinérance (F. Arcand & Ouellette-Vézina, 2026; Z. Arcand, 2025; Nadeau, 2025) et aux parcours de femmes ayant donné naissance dans l'espace public (Bourquin, 2026; Maari, 2025; Marcoux, 2025; Teisceira-Lessard, 2023).

Face à cette détresse, certains milieux constatent l'exode de familles et de commerces résidant dans les centres-villes ou dans les cœurs villageois, là où sont souvent concentrés les services venant en aide aux personnes en situation de précarité (sites d'injection supervisés, centres de jour, refuges, centres de dons alimentaires, etc.). Le phénomène « pas dans ma cour » est également en hausse « face à l'arrivée de certaines ressources en itinérance dans certains quartiers » renforçant le sentiment d'hostilité dans les voisinages concernés (RAPSIM, 2025). Dans un récent article, la coalition Rues principales soulève qu'aux côtés d'autres enjeux, « l'itinérance de plus en plus criante » contribue à « l'érosion des noyaux municipaux » (Tanguay, 2026).

Les municipalités se frappent aussi à l'itinérance cachée ou invisible, alors qu'un nombre grandissant d'individus et de familles sont contraints de vivre dans leur voiture, à l'hôtel, chez des amis ou chez des proches, faute de logement abordable et adéquat. Ceux-ci demeurent parfois dans des appartements insalubres ou dans des milieux de vie violents pour ne pas se retrouver à la rue (Labrèche, 2022). Même si elle n'est pas visible dans l'espace public, l'itinérance cachée peut mener à l'isolement social, à une augmentation de l'instabilité financière et à une désaffiliation des services scolaires et de santé. Elle contribue donc à l'effritement de la cohésion sociale des communautés.

Face au sentiment d'impuissance

Un sentiment d'impuissance est nommé par les municipalités face à tous ces enjeux qui s'amplifient de manière importante. En matière de cohésion sociale et de cohabitation, elles se retrouvent souvent coincées entre la volonté de respecter les droits humains des

citoyens en situation d'itinérance et celui de préserver l'harmonie dans l'espace public dans lequel ceux-ci sont surreprésentés faute d'alternatives.

« La complexité de ces situations favorise un sentiment d'impuissance chez les intervenant-e-s et les gestionnaires municipaux qui doivent en plus assurer une cohabitation dans les espaces publics et faire face à la colère des résident-e-s qui perçoivent la présence accrue des personnes en situation d'itinérance comme une intrusion insécurisante ou menaçante dans leur environnement. » (Parazelli, 2025)

S'ajoutent à cela un manque de formation des administrations municipales pour intervenir en matière d'itinérance et les pressions du cadre juridico-légal avec lequel celles-ci doivent naviguer. Cela a pour effet de freiner considérablement les municipalités dans leur pouvoir et leur volonté d'agir sur ces enjeux.

Malgré la complexité à laquelle elles font face, Espace MUNI constate l'étendue de la créativité et de l'innovation dont les municipalités font preuve pour continuer d'entretenir des espaces publics sains et d'offrir des services répondant aux besoins de toutes et tous. Elles sont de véritables créatrices du filet social (Couturier, 2024). On peut par exemple citer le programme d'intervention sociale en bibliothèque publique instauré dans plus de 29 bibliothèques à travers le Québec en collaboration avec l'ABPQ ou encore les villes ayant adopté le programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée). Des programmes comme RADAR (Réseau d'acteurs pour le développement d'actions rassembleuses) à la Ville de Trois-Rivières ou le déploiement de ÉMMIS (Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale) à la Ville de Montréal sont des exemples d'actions innovantes portées par les gouvernements locaux.

Cependant, la pérennité de ces initiatives est loin d'être assurée faute de sources de financement stables. Les coûts sociaux et économiques de l'itinérance et de la crise du logement sont par ailleurs bien documentés (Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance, 2026; Haurio, 2025).

Le manque de ressources pour faire face à ces enjeux est d'autant plus exacerbé dans les municipalités rurales et dans les collectivités moins nombreuses.

Les réalités des municipalités de 5 000 habitants et moins

Si l'itinérance, les enjeux de santé mentale et de dépendance sont souvent présentés comme des réalités de métropoles et de grands centres urbains comme Montréal ou la région de la Capitale-Nationale, les plus petits milieux n'en sont pas moins épargnés (Bergheul et al., 2015; MacDonald & Gaulin, 2020). Les résultats préliminaires du Dénombrement 2025 démontrent par exemple que l'itinérance visible en Abitibi-Témiscamingue a augmenté de 119% en comparaison à 2022 (MSSS, 2026). Certains milieux comme la municipalité de Baie-Saint-Paul sonnent aussi l'alarme devant le phénomène des campements sur leurs territoires (Trudel, 2024). Des régions comme le Bas-Saint-Laurent se sont d'ailleurs mobilisées pour faire entendre leurs besoins dans le cadre des présentes consultations pour une vision intégrée en santé mentale, itinérance et dépendance (Dampousse, 2026).

Après avoir sondé ses municipalités membres de moins de 5 000 habitants durant le mois de mai 2025, Espace MUNI constate principalement les enjeux suivants :

- **L'absence d'initiatives de proximité** : certaines municipalités n'ont aucun service en place en itinérance sur leur territoire. Par exemple, une municipalité mentionne qu'il n'existe aucun endroit pour permettre aux personnes sans domicile d'assurer leur hygiène (toilettes, douche, etc.).
- **Le déracinement des individus** : des personnes en situation d'itinérance sont forcées de quitter leur municipalité par manque de ressources locales. Par exemple, une personne pourrait être contrainte de se rendre dans la grande ville la plus proche pour avoir accès à des services adéquats.
- **L'absence de partenariat** : plusieurs municipalités mentionnent l'absence de partenariat sur leur territoire. Certaines d'entre elles reçoivent des demandes de municipalités voisines pour savoir comment agir face à l'itinérance et aux enjeux de précarité. Le désir de réseauter apparaît urgent.

C'est dire que, peu importe la taille de la municipalité concernée, les besoins sont criants et demandent des réponses adaptées aux réalités locales.

Une ligne commune : la collaboration intersectorielle

Comme mentionné précédemment, les municipalités sont aux premières loges des conséquences et des solutions mises en place face aux enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance. Elles se montrent donc résolument prêtes à s'engager activement pour renforcer la cohésion sociale dans leurs milieux et pour soutenir leurs citoyens vulnérables.

Elles disposent, à cet égard, de leviers concrets et significatifs pour intervenir en situation d'urgence et en prévention. Toutefois, il est unanimement reconnu que ces leviers, aussi essentiels soient-ils, ne peuvent à eux seuls permettre la mise en place de solutions à la fois adaptées, cohérentes et durables.

Dès lors, une réponse efficace repose nécessairement sur une action concertée et structurée, mobilisant une diversité d'acteurs autour d'objectifs communs. Dans cette perspective, les municipalités apparaissent comme des actrices incontournables en raison de leur capacité unique à fédérer les forces vives de leur territoire. Elles occupent une position stratégique leur permettant de réunir et de coordonner le réseau de la santé, les organismes communautaires, les organisations à but non lucratif, les citoyennes et citoyens, les acteurs économiques ainsi que le milieu scolaire afin de favoriser des interventions intégrées et porteuses de résultats concrets.

C'est donc dans cette perspective de collaboration intersectorielle que doit se déployer la prochaine vision intégrée en santé mentale, itinérance et dépendance, autant dans l'intervention que dans la prévention.

Recommandations

Soutenir l'action locale dans l'intervention

Les municipalités sont les expertes de leurs propres milieux. Elles sont les mieux placées pour comprendre les réalités locales et identifier les besoins spécifiques de leurs communautés lors de contextes d'intervention d'urgence. Cependant, bien qu'elles démontrent une réelle flexibilité pour absorber les situations de crise et qu'elles déploient leurs forces autour d'initiatives innovantes, elles manquent de ressources et de moyens structurés à la hauteur de ce que traversent leurs communautés. Espace MUNI amène donc les considérations suivantes :

- Il est essentiel que les municipalités soient consultées et reconnues comme des partenaires à part entière dans la mise en place de solutions en matière d’itinérance, de santé mentale et de dépendance, plutôt que de devoir composer avec des enjeux qui excèdent leurs capacités.
- Le principe de subsidiarité comme énoncé à l’article 32 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux est une valeur phare à considérer dans la mise en place d’une vision intégrée en itinérance, santé mentale et dépendance. Il reconnaît que les décisions doivent être prises au niveau le plus près possible des personnes et des communautés concernées, afin d’assurer des réponses plus efficaces, pertinentes et adaptées.
- C’est aussi de dire qu’il n’existe pas de solution unique à ces enjeux complexes. Elles prennent des formes variées selon les territoires et les populations, ce qui nécessite une diversité de réponses. Chacune de ces initiatives est importante et contribue, à sa manière, à améliorer les conditions de vie des personnes concernées.

Pour que les municipalités puissent remplir les rôles qui leur sont dévolus en intervention, Espace MUNI recommande :

- **Recommandation 1** : Qu’un leadership partagé soit assuré par Santé Québec entre les directions de santé publique, les municipalités et la société civile afin de déterminer des solutions et de déployer des actions en itinérance, santé mentale et dépendance à l’échelle locale (ou régionale), et dans lequel chacune des parties pourra intervenir de manière complémentaire selon ses rôles et responsabilités.
- **Recommandation 2** : Que les municipalités se voient attribuer les ressources (connaissances, financement, accompagnement, etc.) suffisantes pour mettre en place toutes mesures contribuant à réduire l’itinérance sur leurs territoires.
- **Recommandation 3** : Que la formation du personnel municipal sur les sujets de santé mentale, de dépendance et d’itinérance soit assurée par des experts reconnus par les municipalités.
- **Recommandation 4** : Que les besoins d’être accompagnées, inspirées et outillées tels qu’exprimés par les municipalités, soient reconnus et appuyés par des organisations telles qu’Espace MUNI.

Investir dans la prévention

Au-delà du besoin de soutien dans l'urgence, les relations d'Espace MUNI auprès de municipalités aux tailles et réalités variées permettent de constater le besoin d'un investissement massif en prévention de l'itinérance et des enjeux qui y sont liés. Espace MUNI soulève donc les considérations suivantes :

- Agir en prévention de l'itinérance signifie mobiliser tous les paliers gouvernementaux pour contribuer au renforcement du filet social et donc à actionner « l'ensemble des fonctions de l'État destinées à protéger la population contre des risques sociaux comme le chômage, la maladie ou la vieillesse, ainsi que contre d'autres situations qui affectent la capacité des individus à gagner leur vie dans une économie de marché » (Villemin, 2026).
- Plus spécifiquement, la prévention structurelle visant à prévenir les causes de l'itinérance et qui « met en jeu des politiques, des pratiques et des modifications législatives d'ordre social et économique au sein des organismes et systèmes publics et entre ces instances, notamment dans les domaines du logement, des soins de santé, de la justice, de la protection de l'enfance et de l'éducation » est essentielle (Hughes, 2026 : 7).

Pour que les municipalités puissent remplir les rôles qui leur sont dévolus en prévention, Espace MUNI recommande :

- **Recommandation 5:** Qu'un financement récurrent soit assuré aux initiatives locales concertées en cohérence avec le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029.
- **Recommandation 6:** Que les projets municipaux en habitation sociale et hors marché soient soutenus tant au point de vue de l'expertise que des ressources afin d'atténuer les effets de la crise du logement et d'agir en amont.
- **Recommandation 7:** Que la concertation territoriale soit reconnue et soutenue dans les enjeux d'itinérance, de santé mentale et de dépendance pour déployer des initiatives en prévention, notamment à travers les MRC.
- **Recommandation 8:** Que les besoins d'être accompagnées, inspirées et outillées, tels qu'exprimés par les municipalités, soient reconnus et appuyés par des organisations telles qu'Espace MUNI.

Conclusion

Les conséquences des enjeux de santé mentale, de l'itinérance et des enjeux de dépendance représentent un défi colossal pour toutes les municipalités du Québec.

Sachant que les environnements et les milieux de vie ont un impact majeur sur la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens, et que les municipalités constituent le gouvernement le plus près du terrain, il est fondamental de les reconnaître, de les soutenir et de les accompagner dans leurs actions pour y faire face.

Bibliographie

- Arcand, F., & Ouellette-Vézina, H. (2026, mars 27). Mort de sans-abri : « Et le lendemain, il n'était plus là ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2026-03-27/mort-de-sans-abri/et-le-lendemain-il-n-etait-plus-la.php>
- Arcand, Z. (2025, décembre 7). *Un corps retrouvé dans les décombres d'un incendie mortel à Longueuil* [Enregistrement vidéo]. <https://www.journaldemontreal.com/2025/12/07/une-personne-meurt-dans-un-incendie-mortel-a-longueuil>
- Architecture sans frontières Québec. (2026). *Rapport d'analyse Itinérance et aménagement de l'espace public*. <https://www.asf-quebec.org/itinerance-et-amenagement-de-lespace-public/>
- Bedard, P. (2025, juin 23). La ville de Saint-Jérôme adopte sa vision et son plan d'action en matière d'itinérance. *Ville de Saint-Jérôme*. <https://www.vsj.ca/actualites/vsj-vision-plan-daction-itinerance/>
- Bergheul, S., Grenier, S., & Labra, O. (2015). L'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées. In *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 95-107). Presses de l'Université du Québec.
- Bourquin, C. (2026, mars 25). Être enceinte et vivre dans la rue : « Il y en a beaucoup plus qu'on le pense ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2026-03-25/etre-enceinte-et-vivre-dans-la-rue/il-y-en-a-beaucoup-plus-qu-on-le-pense.php>
- Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance. (2026). *Le Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance appelle à faire de la prévention une priorité nationale*. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/itinerance-au-quebec-le-collectif-quebecois-pour-la-prevention-de-l-itinerance-appelle-a-faire-de-la-prevention-une-priorite-nationale-819469002.html>
- Couturier, C. (2024, mars 16). *Des filets sociaux au coeur des villes*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/actualites/societe/808926/filets-sociaux-coeur-villes>
- Damphousse, I. (2026, mai 26). *Besoin criant d'aide pour contrer l'itinérance au Bas-Saint-Laurent*. Radio-Canada.ca. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2256951/memoire-lutte-itinerance-bas-saint-laurent-elus>
- Espace MUNI. (2021). Rôles des municipalités. *Action municipale*. <https://espacemuni.org/action-municipale/roles-des-municipalites/>

- Haurio, J. (2025, décembre 10). La crise du logement affecte la qualité de vie et la santé. *Observatoire québécois des inégalités*. <https://observatoiredesinegalites.com/la-crise-du-logement-affecte-la-qualite-de-vie-et-la-sante-un-cout-potentiel-de-plus-de-2-milliards-par-annee-pour-le-quebec/>
- Labrèche. (2022, mai 18). *Sans toit, mais pas dans la rue* | Radio-Canada.ca. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3959/itinerance-cachee>
- Maari, S. (2025, octobre 30). *La détresse qui se cache derrière les bébés abandonnés à Longueuil*. <https://urbania.ca/article/la-detresse-qui-se-cache-derriere-les-bebes-abandonnes-a-longueuil>
- MacDonald, S.-A., & Gaulin, D. (2020). *The Invisibility of rural homelessness in a canadian context*. 29(2), 169-183.
- Marcoux, A. (2025, novembre 10). *Une femme en situation d'itinérance accouche dans la rue à Trois-Rivières : Des questions demeurent sur la prise en charge médicale* [Enregistrement vidéo]. <https://www.tvanouvelles.ca/2025/11/10/une-femme-en-situation-ditinerance-accouche-dans-la-rue-a-trois-rivieres-des-questions-demeurent-sur-la-prise-en-charge-medicale>
- ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2026). *Feuille de route 2026*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ententes-engagements/parteneriat-gouvernement-municipalites>
- MSSS. (2026). *L'itinérance visible au Québec et son évolution—Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025—Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux* (N^{os} 25-846-07W). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003995/>
- Nadeau, A. P., Jessica. (2025, mai 15). *Raphael André est décédé faute de soins et d'accompagnement, conclut la coroner*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/actualites/societe/879916/rapport-coroner-mort-raphael-andre-itinerant-autochtone-mort-toilette-chimique-montreal>
- Office de consultation publique de Montréal. (2025, juin 27). *Itinérance et cohabitation sociale à Montréal*. <https://ocpm.qc.ca/fr/node/3288>
- Office de Participation Publique de Longueuil. (2026, janvier 29). L'Office de participation publique de Longueuil rend public son rapport sur l'itinérance et la cohabitation sociale. Office de Participation Publique de Longueuil.

- <https://www.oppl.quebec/loffice-de-participation-publique-de-longueuil-rend-public-son-rapport-sur-litinerance-et-la-cohabitation-sociale/>
- Parazelli, M. (2025, janvier 29). Habiter et cohabiter. *Ligue des droits et libertés*. <https://liguedesdroits.ca/habiter-et-cohabiter/>
- Rayes, A. (2025, juin 27). Campements de personnes itinérantes : Fuir le problème ou apprendre à cohabiter ? *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/2025-06-27/campements-de-personnes-itinerantes/fuir-le-probleme-ou-apprendre-a-cohabiter.php>
- Regroupement d'organismes pour prévenir et réduire l'itinérance* | RSIQ. (2021, août 27). <https://itinerance.ca/>
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. (2025, février 13). *Consultation OCPM* [Mémoire]. https://rapsim.org/wp-content/uploads/2025/02/Memoire-OCPM_RAPSIM_fevrier-2025.pdf?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTAAYnJpZBExUkg0R0VsVzBuTUNLNlFSRHNy dGMGYXBwX2lkEDlyMjAzOTE3ODgyMDA4OTIAAR5Cwyo8qoCSjXveD_dBxKKPnGyXUKHMohgHJ3rdnGTfuF8tE7JUAz6f_60reg_aem_GoCiToby9SWkYFL_NuuDkA
- Sherbrooke, V. de. (s. d.). *Un premier plan d'action municipal en matière d'itinérance*. Ville de Sherbrooke. Consulté 28 mai 2026, à l'adresse <https://www.sherbrooke.ca/fr/vie-municipale/actualites/communiqués-de-presse/992/un-premier-plan-d-action-municipal-en-matiere-d-itinerance>
- Tanguay, S. (2026, mai 25). *Villes et villages appellent à l'aide pour vivifier leurs centres et non la périphérie*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/982619/villes-villages-appellent-aide-vivifier-centres-non-peripherie>
- Teisceira-Lessard, P. (2023, septembre 7). Gatineau : Une itinérante a accouché seule dans un boisé. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-09-07/gatineau/une-itinerante-a-accouche-seule-dans-un-boisee.php>
- Trudel, M.-È. (2024, décembre 16). *À l'ombre des grandes villes face à l'itinérance*. Radio-Canada.ca. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2126925/itinerance-baie-saint-paul-minimaison>
- Vastel, M. (2026, mai 23). *La compassion passe par la concertation*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/982373/compassion-passe-concertation>

- Ville de Laval. (2025). *Cadre d'intervention municipale en matière d'itinérance*.
<https://www.laval.ca/wp-content/uploads/2025/07/cadre-intervention-itinerance.pdf>
- Ville de Longueuil. (2025, juin 16). *Démystifier l'itinérance* [Enregistrement vidéo].
<https://www.youtube.com/watch?v=9robXm-997c>
- Villemin, E. (2026, janvier 22). Brève histoire du filet social québécois. *Observatoire québécois des inégalités*.
<https://observatoiredesinegalites.com/breve-histoire-du-filet-social-quebecois/>